

MISE EN OEUVRE DES PLANS ECONOMIQUES DE DEVELOPPEMENT

Par N.K. PEZI.

Introduction.

Il est depuis longtemps établi que le jeu normal des forces économiques seules ne permettent pas le développement économique et social des nations. A la lumière du bond spectaculaire de l'U.R.S.S., certains économistes parmi les plus éminents ont estimé que la planification économique serait la solution aux problèmes du Tiers-Monde. Et les hommes d'Etat dans tous les continents leur ont fait écho. En fait, les expressions comme "plan quinquennal", "plan triennal", "développement intégré", "développement régional", reviennent fréquemment dans leurs propos.

Mais voici plus de deux décennies déjà que bon nombre des pays en voie de développement se sont mis à "tirer des plans économiques". Les résultats, un peu partout, sont loin d'avoir répondu à l'attente. Ainsi, l'on est amené à se demander pourquoi les objectifs fixés ne sont-ils pas atteints de la manière escomptée.

Il est observé qu'en matière de développement économique, il est difficile de passer des intentions aux actes. Comme le disait Moodie un pays peut bien disposer d'un plan ou d'une assistance financière étrangère mais les espérances ne se concrétiseront pas pour autant¹⁾.

Alors, l'affirmation que la planification comporte outre le travail d'élaboration des plans, un effort d'exécution²⁾, nous fait penser que les plans économiques restés lettres mortes ou soldés par des échecs plus ou moins prononcés ont omis de prévoir les éléments nécessaires à leur réalisation. Cette hypothèse est appuyée par le fait que tous ceux qui se penchent sur la situation des pays en voie de développement déclarent que si la planification peut apporter des solutions, elle appelle des changements radicaux dans les sociétés concernées.

1) Moodie, G.C. (1964) "Avant-propos" in Organisation gouvernementale et développement économique. Paris : O.C.D.E., p. 13.

2) Bettelheim, C. (1951). Problèmes théoriques et pratiques de la planification. 2e édition. Paris : Presses Universitaires de France, p. 76.

Nous allons donc examiner dans cet article quelques éléments structurels qui doivent être considérés pour la mise en oeuvre des plans économiques dans les pays en voie de développement.

I. Ressources à utiliser.

I. 1. Ressources naturelles.

Toute politique économique doit passer par l'évaluation des ressources naturelles. En effet, c'est l'abondance ou la carence des ressources naturelles qui détermineront le niveau d'objectifs d'un plan réaliste et la manière de la poursuivre.

Si par ressources naturelles, on entend la terre (principal déterminant de l'agriculture), les ressources minières, l'eau, la forêt, la pêche, les ressources énergétiques, etc., en pratique, il est coutume de distinguer les ressources non renouvelables telles la terre, la forêt, des ressources non renouvelables comme le pétrole et les minerais.

Les pays en voie de développement dans l'ensemble sont dotés d'énormes quantités des ressources naturelles, ce qui font d'eux les fournisseurs de matières premières aux pays industrialisés. Certains retirent des revenus très substantiels de l'exportation de leurs ressources naturelles comme le pétrole. Mais, en général, l'exportation des matières premières se fait dans les conditions d'un marché international peu favorables. D'autre part, les pays en voie de développement ont grandement besoin de leurs ressources pour créer et développer leurs propres industries. En conséquence, la mobilisation des ressources naturelles doit suivre une politique dont les objectifs seront l'élévation des revenus par habitant et l'optimisation de l'exploitation des ressources¹⁾.

1° Elèvement des revenus.

Jusqu'à présent, tous les pays en voie de développement se sont toujours efforcés de mobiliser les ressources susceptibles de leurs procurer des recettes en devises étrangères. C'est une option inévitable dans certaines conditions économiques données. Mais, il faut arriver à exploiter des ressources en vue de nourrir les industries locales. Dans tous les cas, ils doivent chercher à augmenter la productivité ou le rendement de leurs ressources naturelles. En considérant la terre par exemple, cette optique permettra d'accroître les revenus des agriculteurs mais aussi de satisfaire le mieux les besoins alimentaires de toutes les couches de la population.

1) Patankar, M. (1981). Economic planning, principles and practice.
2e édition. New Delhi : Sultan Chand and Sons, p. 305.

Le progrès technique donne aux ressources naturelles connues des utilisations de plus en plus nombreuses, il convient donc d'épuiser toutes les finalités d'une ressource mobilisée c'est-à-dire quand une seule ressource peut servir à plusieurs fins, il faut le faire¹⁾.

2° Exploitation optimale des ressources naturelles.

Le principe d'une telle exploitation concerne la minimisation des coûts et la minimisation du gaspillage. Minimiser le coût, c'est l'affaire de l'effort et de l'ingéniosité de l'homme. Il est souvent question de la technologie la plus économique et de la meilleure localisation des industries (celle qui réduit le mieux les coûts de transport).

Le gaspillage peut être évité :

- en utilisant la technologie qui assure le plus grand rendement,
- en utilisant les sous-produits ou les déchets à une autre fin,
- et enfin en recyclant les ressources déjà utilisées²⁾

Toutefois, une politique tenant compte des considérations ci-dessus pour être soutenable doit respecter l'équilibre de l'environnement. Pour préserver le cadre biologique et physique indispensable à la vie humaine, l'on doit se préoccuper de conserver le plus longtemps possible les ressources naturelles. A cette fin, l'on renoncera à l'utilisation des ressources naturelles pouvant produire des facteurs destructeurs de l'équilibre environnemental, lorsque cela est inévitable il faut prendre des mesures nécessaires pour éponger les méfaits : contre la pollution, il faut prévoir un dispositif d'assainissement, contre l'appauvrissement du sol, il faut des fertilisants ou la rotation des cultures....

L'existence des ressources naturelles ne veut pas dire que le pays est économiquement développé, il possède plutôt la potentialité de développement en appliquant l'effort humain, le capital et la technologie pour leur exploitation³⁾.

I.2. Ressources humaines.

I.2.1. Aspect qualitatif.

Il est un fait que les pays en voie de développement souffrent et souffriront encore longtemps de l'insuffisance de la main-d'oeuvre nationale qualifiée ou spécialisée pour pouvoir prendre en mains les barres de leur développement. Déjà au niveau de l'élaboration du plan, ils recourent aux experts étrangers, ces derniers, quand ils possèdent les techniques nécessaires, ne disposent pas assez de temps afin de connaître toutes les réalités qu'ils doivent modeler. Ce qui conduit le plus souvent à l'élaboration de modèles du développement très sophistiqués certes, mais inopératoires parce qu'irréalistes.

1) A titre d'illustration, la ressource naturelle, l'eau par exemple, peut être utilisée pour la navigation, l'irrigation, le ménage, la brasserie, pour l'électricité, etc. cfr Patankar, M., *idem*, p. 306.

2) Patankar, M., *op. cit.*, p. 306.

3) Patankar, M., *idem*, p. 297.

Il en va de même pour les tâches quotidiennes du développement. Dans l'administration publique, les assistants techniques sont encore nombreux. Dans les entreprises publiques où la responsabilité est de plus en plus confiée aux cadres nationaux, les défaillances sont très fréquentes. Par ailleurs, des nombreuses ressources sont sous-exploitées, sinon mal exploitées par manque d'un savoir-faire nécessaire.

Pour y remédier, une place privilégiée est accordée aux programmes urgents de formation dans toutes les instances de coopération internationale. Mais ces programmes se révéleront efficaces dans la mesure où ils seront adaptés aux problèmes qui les justifient. En effet, "les connaissances et les attitudes qui conditionnent le développement peuvent s'acquérir dans les circonstances appropriées avec un enseignement convenable".

Après avoir parlé de la qualité des ressources humaines, on s'attend à aborder l'aspect quantitatif. Il est vain à notre avis de discuter ce dernier aspect, tant est vrai que le problème, concernant la main-d'oeuvre dans les pays en voie de développement, s'est toujours posé en termes de qualification et de spécialisation ; pour évoquer le nombre on a souvent utilisé des termes imagés comme armée de réserve. Cependant cette réserve de main-d'oeuvre pour la grande partie non-qualifiée doit être conditionnée pour qu'elle apporte sa contribution dans la réalisation d'un plan économique. C'est pourquoi il apparaît utile de parler plutôt de la participation de la population dans l'effort pour le développement d'un pays.

1.2.2. Participation de la population.

L'homme est au centre du développement d'un pays tant par la finalité que par le contenu de cette notion. Par conséquent, à ce titre la place est fondamentale dans le processus de planification économique, c'est-à-dire, depuis l'élaboration du plan économique jusqu'à son exécution ainsi qu'au contrôle qu'elle implique. Concrètement, sa participation est requise dans la détermination des objectifs et dans le choix des moyens de les atteindre. Ignorer cette participation équivaldrait à hypothéquer la réussite même des plans. Tous les pays qui les ont élaborés dans le seul but d'obtenir de l'aide étrangère ou dans le cadre de la démagogie pure et simple en ont fait l'expérience. En effet, les plans ainsi conçus ne reflètent nullement les véritables besoins de la population. Par conséquent, son adhésion dans l'effort de réalisation est absente et le plan se trouve ainsi condamné à l'avance.

Il apparaît donc que pour la mise en oeuvre des plans, la coopération du peuple est nécessaire. C'est pourquoi, le gouvernement s'efforcera de susciter l'enthousiasme de son peuple pour le plan et de prévoir une action stimulante¹⁾.

1) Griffin, K.B. and Enos, J.L. (1970). *Planning Development. Development economics Series*. London et al., : Addison-Wesly, Pp. XII, 262.

Pour que la participation de la population soit efficace, il faut réunir un certain nombre de conditions :

- 1° Une meilleure participation implique que toutes les couches de la société soient entendues. Ce qui suppose un appareil de concertation et de consultation adéquat et qui permet toutes les formes d'expression. Ces conditions sont plus facilement obtenues dans un régime démocratique. En outre, toutes les couches de la population doivent être informées et sensibilisées sur les problèmes de développement de leur pays et sur la solution qu'ils appellent (dialogue entre les planificateurs et la population).
- 2° La participation exige aussi un minimum d'instruction dans les pays en voie de développement où le taux d'alphabétisation est très faible, un effort doit être fait pour l'éducation en général et pour l'alphabétisation en particulier.
- 3° Il est un facteur qui revêt une importance certaine pour la réussite des plans économiques, c'est la répartition équitable des résultats des sacrifices consentis. Il est vain d'exiger d'un individu son dévouement et sa contribution totale à la prospérité d'une communauté s'il est privé d'une participation équitable aux fruits récoltés. Si les intérêts matériels (entre autres salaires) représentent les mobiles les plus importants pour stimuler les efforts de la population, il y a aussi des stimulants d'ordre psychologique (médailles de mérite, possibilité de grimper l'échelle sociale ...)¹⁾. Dans cette perspective, tous les plans de développement qui chercheront avant tout à satisfaire les besoins vitaux de la masse s'assureront l'adhésion de cette dernière (alimentation, instruction, habitat, santé...).

I.3. Ressources financières.

Le développement coûte très cher. La multitude d'actions de grande envergure qui lui sont inhérents nécessite un niveau d'investissement que les structures économiques des pays en voie de développement ne dégagent pas²⁾. Il est très fréquent que les budgets de fonctionnement des Etats soient financés pour une bonne partie par des apports extérieurs.

En pratique, le décollage économique appelle une quantité d'équipements que ces pays doivent importer. Ce besoin d'importations ne correspond pas toujours au stock de devises disponibles. Les recettes en devises réalisées sur l'exportation de quelques matières premières subissent les caprices d'un marché international fluctuant et souffrent d'autre part d'une détérioration des termes d'échange.

1) Huynh, C.T. (1979). Participation des populations : problématique, conditions de mise en oeuvre et aspects particulier dans les domaines de compétence de l'UNESCO, Paris : Unesco, p. 8.

2) Généralisation abusive compte tenu de grandes possibilités des pays de l'OPEP, grands producteurs du pétrole.

Compte tenu de ce qui précède il convient d'inclure la programmation financière à l'élaboration des plans économiques de développement. Cette programmation distinguera les ressources financières publiques des ressources privées, les ressources d'origine nationale de celles d'origine extérieure. Sur le plan opérationnel, elle aura deux préoccupations à savoir :

- 1° inventorier les ressources disponibles et potentielles
- 2° définir les moyens de les mobiliser et de les gérer.

Les ressources disponibles ou potentielles sont encore insuffisantes dans la majorité des pays en voie de développement, ceux-ci comptent sur l'aide internationale pour y suppléer.

Pour attirer les capitaux étrangers, ces pays élaborent des codes des investissements présentant de nombreux avantages à leurs détenteurs (aménagements fiscaux, exonération des droits de douanes, rapatriement des bénéficiaires ...).

En vue de mobiliser les ressources financières et de les orienter, les Etats participent à l'activité bancaire en créant les banques nationales de développement.

II. Agents d'exécution du plan.

La réalisation d'un plan nécessite une prise quotidienne de multiples décisions. Ainsi, la mise en oeuvre des plans touchent les problèmes de gestion. Comme agents intervenant dans l'exécution des plans, nous allons examiner d'une part le secteur public et d'autre part, le secteur privé.

II.1. Le secteur public.

Nous distinguerons ici les services d'Etat classiques (ministères) des entreprises publiques.

Les services d'Etat sont appelés chacun dans le domaine qui le concerne à exécuter les prescriptions du plan. Or dans les nombreux pays en voie de développement l'appareil administratif est encore tributaire des méthodes d'organisation et de gestion instaurés pour les besoins de la colonisation. C'est pourquoi plusieurs auteurs parlent d'adapter ou de réformer les structures administratives qui permettront une croissance économique (notamment telle que visée dans les plans économiques de développement). Dans cette perspective, les ministères doivent être créés et organisés en fonction des objectifs du développement. Il seront ainsi placés dans le cadre d'une meilleure collaboration structurelle de manière à permettre une circulation adéquate d'informations. En effet, le cloisonnement et la rivalité des services d'Etat qui marquent les pays en voie de développement occasionnent des gaspillages considérables, dus au double emploi, aux difficultés d'obtenir l'information¹⁾.

1) C'est le problème de transparence des services administratifs dont parle M.G. DAYER dans "Fondements historiques et nature de la planification".

Les problèmes de développement revêtant plusieurs aspects, on ne peut sous-estimer l'économie, l'efficacité que les pays concernés peuvent réaliser si tous les services d'Etat concourent judicieusement à leur résolution.

Parler de la prise de décisions quotidiennes, c'est évoquer les types d'administration nécessaires : centralisation ou décentralisation, concentration ou déconcentration des pouvoirs de décision. Dans les limites de cet article, il n'est pas possible d'engager le débat à ce sujet. Mais déjà en 1961, Bérard observait que les pays en voie de développement étaient sous-administrés et qu'il fallait donc tendre vers le maximum de déconcentration possible afin d'envisager ensuite une décentralisation¹⁾. La recherche de la régionalisation des structures administratives qui est en train de prendre une certaine ampleur, un peu partout dans le monde, montre le bien-fondé de cette dernière recommandation. Quant à la première (la déconcentration), ses motifs peuvent expliquer la création des organismes autonomes permettant la concentration des moyens techniques et financiers sur un objectif donné (c'est le cas des sociétés immobilières, des offices de commercialisation, ...) soit sur une zone d'unité géographique (société d'aménagement)²⁾.

La déconcentration et la décentralisation des pouvoirs de décisions augmentent l'efficacité des opérations du développement. En effet, le fait d'octroyer des responsabilités plus accrues aux divers échelons stimulent le dévouement, les capacités d'initiative et d'imagination.

Il est utile de toutes les manières que le plan économique soit suffisamment diffusé pour que les services administratifs publics et les entreprises étatiques s'en servent comme guide, document de référence dans leurs décisions de tous les jours.

II.2. Le secteur privé.

Son importance économique varie en fonction de celle du secteur public. Partout, on observe que la présence étrangère est considérable tant en capitaux qu'en techniciens.

1) Bérard, J.P. (1961). Problèmes de planification en Afrique d'expression française et à Madagascar, Paris : République Française, Ministère de la Coopération, p. 41.1.

2) Bérard, J.P. idem. p. 41.1.

Cette opinion est confirmée par les dires de Vergeot. Selon ses propos, la tendance vers la concentration s'est manifestée par la création des entreprises nationales en vue d'échapper aux étroitesse budgétaires. Ces organismes autonomes se comptent dans les trois secteurs suivant :

- 1° la production rurale, pour assurer un encadrement plus rapproché de paysans, ou pour succéder à des sociétés étrangères,
- 2° la commercialisation de tout ou d'une partie de la production nationale ou des importations;
- 3° l'activité bancaire pour intervenir directement dans le développement économique. Cfr. Vergeot, J. (1970). Les plans dans le monde. Expériences et enseignements. Paris : Edition France Empire, p. 451.

Il va sans dire que les intérêts particuliers qui gouvernent ces entreprises privées sont souvent en contradiction avec les intérêts collectifs. Dans ces conditions, il a toujours été difficile d'obtenir de leur part l'engagement formel d'observer le plan ; ainsi les prévisions en ce qui les concernent ne sont qu'indicatives.

Cependant, une concertation associant tous les groupes sociaux notamment les délégués syndicaux et patronaux lors de l'élaboration du plan peut aboutir à une certaine coopération des entreprises privées au niveau de son exécution. En effet, les approbations que les uns et les autres auront donné à la première étape de la planification revêtiront un caractère aliénant chez les participants. Dans ces conditions, le plan pourra spécifier les projets ou activités des agents du secteur public ou privé nécessaires pour l'accomplissement de certains objectifs (ce caractère est très important pour la réussite d'un plan).

III. Contrôle de l'exécution et révision des plans.

III.1. Contrôle de l'exécution.

Il ne suffit pas que le plan dresse la liste des prescriptions nécessaires à la poursuite des objectifs qu'il s'assigne, il est aussi indispensable de s'assurer de leur exécution.

Le contrôle de l'exécution du plan comporte deux objectifs :

- 1° vérifier si les résultats atteints sont conformes aux prescriptions de délai, qualité et quantité,
- 2° vérifier si les moyens employés sont conformes aux moyens prévus pour la réalisation des objectifs fixés.

Si un tel contrôle se fait d'une manière continue, il donnera deux avantages très utiles :

- 1° il permettra d'apprécier dans quelle mesure le plan se réalise. En conséquence, on sera à même de pouvoir modifier les politiques et les objectifs au besoin (révision des plans).
- 2° il permettra de mieux élaborer le plan suivant. En effet, l'expérience rend sage ; les enseignements tirés lors de l'exécution d'un plan, profiteront à la préparation du plan suivant.

En réalité, le contrôle de l'exécution est un problème délicat. Il est assez aisé dans le secteur public, car ici, les ordres doivent être exécutés impérativement. Tandis que le secteur privé lui, échappe plus ou moins au contrôle selon qu'il est plus ou moins assujéti à l'intervention des pouvoirs publics (en matière de financement, de fixation des salaires, des prix, etc ...).

III. 2. Les révisions des plans.

Les plans se réalisent dans un environnement très mouvant. Rien de plus changeant que les phénomènes sociaux et économiques. C'est pourquoi le contrôle de l'exécution du plan doit aboutir à l'évaluation¹⁾ des progrès réalisés et des obstacles rencontrés. Cette évaluation doit après dégager les ajustements nécessaires.

Sur la manière de réviser le contenu des plans, "il y a lieu de distinguer les réactions aux aléas imprévus et les changements de politiques délibérés, les corrections mineures et les révisions de fond, les reconsidérations à la date fixe ou au cas d'événements critiques²⁾. Dans le monde, on observe³⁾ des révisions périodiques (Grande-Bretagne), des plans glissants⁴⁾ (pratique plus usitée) et les indicateurs d'alerte (France).

Le suivi de la réalisation du plan permettra aux autorités publiques de mener une politique adéquate et prévoyante.

IV. Organismes de planification.

L'exécution des plans se heurte aux problèmes très nombreux qui peuvent être classés en deux groupes : obstacles internes et obstacles externes.

1° Obstacles internes : liés aux plans eux-mêmes : objectifs confus car non spécifiés, mauvaise spécification des ressources disponibles et à utiliser, mauvaise spécification des activités pour

1) L'évaluation de la réalisation pose le problème de mesure. En effet, pour dire qu'un plan est plus ou moins réalisé, il faut une mesure d'appréciation que le niveau actuel des techniques de planification ne fournit pas dans tous les cas.

2) Vergeot, J., *op.cit.*, pp. 540-541.

3) Vergeot, J, *idem*, p. 541.

4) Puisque ce type de révision est utilisé au Burundi, il est peut-être utile d'en donner les avantages et les inconvénients cités par Vergeot, p. 541.

Avantages :

- actualiser à tout moment le plan
- déplacer en avant la perspective à moyen terme au fur et à mesure de son exécution
- éviter une solution de continuité lors de l'année terminale.

Inconvénients :

- des révisions continuelles risquent d'aboutir à la négation de l'idée même de plan et de l'engagement qu'il représente de la part du gouvernement
- la confection d'un plan à moyen terme, si l'on veut y associer tous les partenaires socio-économiques, est une entreprise lourde et délicate, impossible à renouveler chaque année.
- il est difficile de faire, dans l'évolution constatée, la part des phénomènes conjoncturels et d'apprécier quel serait en année moyenne le point de réalisation de croissance et des changements structurels visés par le plan.

secteur et dans le temps, mauvaise spécification des effets des programmes et des actions du plan, manque de techniciens, mauvaise administration, mauvaises liaisons entre les différents services étatiques, entre les organismes de planification et les agents économiques, manque d'information (statistiques) ...

2° Obstacles externes : ils concernent essentiellement :

- l'instabilité du commerce extérieur : ici la fluctuation des cours des matières premières rend les prévisions financières incertaines, ce qui perturbe souvent la réalisation des profits d'investissement,
- les mouvements des capitaux qui varient selon le taux d'intérêt, le secteur d'activité et des circonstances extra-économiques,
- le retard et les difficultés d'obtention de l'aide internationale nécessaire dûs souvent à la mauvaise spécification des projets etc...

L'existence d'un système de planification cohérent peut apporter dans une grande mesure une solution à la plupart de ces problèmes. Aussi, donnerons-nous ci-après quelques indications sur la manière d'envisager les structures et le rôle des organismes efficaces de planification¹⁾.

Pour éviter la lourdeur (donc l'inefficience) à laquelle est cantonnée un organisme qui se donne l'ambition d'élaborer et d'exécuter lui-même un plan économique de développement, on peut concevoir un organisme dont la tâche se limitera à l'élaboration des plans. Cette situation qui ne lui donne pas une prise directe sur les décisions courantes des institutions d'exécution risque de compromettre son autorité administrative. Aussi, Bettelheim, trouve-t-il, qu'il est indispensable d'une part que les prescriptions du plan soient plus impératives et que d'autre part, les organismes de planification soient dotés d'un statut politique qui placerait leurs autorités au-dessus des différents ministères chargés d'exécution du plan²⁾.

Quant à la structure des organismes de planification, "il est indispensable, poursuit-il, que l'organisme central placé à un haut niveau politique, se trouve en quelque sorte à la tête d'un certain nombre d'organismes chargés de tâches de planification à un niveau moins élevé".

"Pratiquement, précise-t-il, cela signifie la nécessité de créer, au sein de chaque administration centrale et notamment au sein de chaque ministère, une direction de la planification". Cela signifie aussi qu'il faut créer une cellule de planification au niveau sectoriel et régional.

1) Nous reprenons ici, en les commentant un peu, les extraits de la vision de Bettelheim C. à ce sujet dans son ouvrage "Planification et croissance accélérée", Paris : François Maspero. Petite collection Maspero, 1967, pp. 170-1974.

2) "C'est une des raisons, remarque-t-il, pour lesquelles dans la plupart des pays socialistes, l'organisme de planification est placé soit sous la direction du Premier Ministre ou du Président du Conseil, soit d'un Premier Vice-Président du Conseil des Ministres". L'un ou l'autre cas est fréquent dans les pays non socialistes aujourd'hui.

Cette direction ou cette cellule de planification est chargée, en liaison directe avec l'organisme de planification, de la tâche d'élaborer le plan détaillé de l'activité de l'administration au sein de laquelle elle se trouve.

On ne peut sous-estimer l'importance d'une structure des organismes de planification ainsi conçue.

Bettelheim résume le rôle qu'une telle institution peut remplir en cinq fonctions : fonction d'information, fonction de prévision, fonction d'évaluation, fonction d'ajustements et fonction de contrôle. L'explication de ces fonctions se dégage de tout ce qui précède¹⁾.

Il découle de ces fonctions que l'organisme de planification sera en mesure de coordonner les actions des différentes institutions de développement, évaluer les ressources et en contrôler l'utilisation.

Cependant, une telle mission nécessite un effectif plus ou moins important des techniciens qualifiés. Pour l'accomplir, observe-t-il, il n'est pas nécessaire de disposer d'un personnel permanent. En effet, pour des tâches occasionnelles, il peut être préférable de pouvoir recruter des consultants temporaires.

V. Le rôle des pouvoirs publics.

Dans tout ce qui précède, il apparaît que les pouvoirs publics ont un rôle capital à jouer dans la mise en oeuvre des plans économiques de développement.

En effet, vu l'importance fondamentale des hommes dans l'élaboration et dans l'exécution des plans, ils auront comme première tâche de mettre en place un système politique permettant à la population de s'exprimer et d'être écoutée sur ses besoins d'une part, et d'autre part, d'en assumer après les responsabilités. Ils seront donc un interprète auprès des planificateurs dans la traduction de ses aspirations en objectifs et en retour, traduiront en langue qui lui est compréhensible, les sacrifices qu'ils impliquent²⁾

Nous avons dit que pour que la participation de toutes les couches sociales soit opérationnelle, il est nécessaire voire indispensable qu'elles soient formées et informées. C'est encore une tâche de l'Etat. C'est ce dernier aussi qui s'occupera de la participation des résultats des efforts collectifs.

1) Mais pour de plus amples informations, voir Bettelheim, op. cit. p. 173.

2) A ce niveau, les pouvoirs publics veilleront à ce que ces objectifs ne soient pas trop ambitieux.

D'autre part, pour que les décisions des différentes unités économiques soient prises en conformité au plan, les pouvoirs publics doivent instituer des mécanismes nécessaires.

La mise en oeuvre des plans étant une entreprise complexe et coûteuse, l'existence d'une volonté politique est nécessaire pour lui donner une envergure nationale. Une telle volonté politique se traduit par une stratégie¹⁾ politique globale dont la responsabilité incombe aux pouvoirs publics.

Conclusion.

La mise en oeuvre des plans économiques de développement est une tâche trop considérable pour être laissée aux mains des planificateurs. En effet, elle va de l'identification des besoins de la population jusqu'au contrôle de la réalisation du plan.

Dans les pays en voie de développement où la plus grande proportion de la population est pauvre, c'est cette population constituant l'essentiel des forces productives qui prendra une place importante dans l'élaboration ainsi que dans la réalisation des plans économiques. Partant, la place de la participation de toutes les couches sociales est capitale, plus qu'ailleurs, dans la mise en oeuvre des plans économiques de développement²⁾.

Cet exposé montre qu'il est important de se préoccuper des conditions d'exécution d'un plan économique en même temps que son élaboration pour assurer sa réussite. Cependant, il convient de souligner que la mise en oeuvre d'un plan comporte en elle-même un avantage certain : c'est que bonne ou mauvaise, elle permet d'instaurer de nouvelles attitudes face aux problèmes de développement économique et social et en tout cas d'améliorer l'administration et les procédures de prise de décisions³⁾. En effet, une véritable planification ne considère pas les structures existantes à un moment donné comme définitives, mais au contraire, elle s'ouvre à toutes les modifications indispensables à la réalisation des objectifs à long terme⁴⁾.

1) Moodie, G.C., *op.cit.*, p. 190, définit la stratégie comme suit : "on entend par stratégie une série de décisions cohérentes sur les modalités pratiques du développement : par où commencer, selon quelles méthodes et quelles techniques, en employant quelles ressources et quelles institutions sociales, et économiques, quels objectifs sociaux et économiques atteindre dans l'immédiat et à long terme, au profit de qui en se soumettant à quelles contraintes idéologiques et dans le dessein de promouvoir ou de maintenir quel type de société".

2) Huyhn est plus formel quand il déclare que les pays en voie de développement étant à prédominance agraire dotées de tradition communautaires et de participation, paraissent à priori qualifiés pour adopter la politique de participation, en particulier dans le cadre rural et au niveau local. Cfr Huyhn, C.T., *op.cit.*, p. 7.

3) Waterston, A. (1965). *Development planning : Lessons of Experience*. Baltimore : The John Hopkins Press for IBRD, Pp XIX, 706.

4) Bettelheim, C. *op.cit.*, p. 157.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIONNEE

- 1) Atreize (ouvrage collectif sous la direction de Paul Dubois). (1976) La planification française en pratique. Paris, : Editions Ouvrières, Pp. 351.
- 2) Bérard, J.P. (1962). Problèmes de planification en Afrique d'expression française et à Madagascar. Paris : République Française, Ministère de la Coopération, Pp. 350.
- 3) Bettelheim, C. (1967). Planification et croissance accélérée. Paris : F. Maspero, Pp. 215.
- 4) Bettelheim, C. (1974). Problèmes théoriques et pratiques de la planification. Economie et Socialisme n° 6. Paris : F. Maspero, Pp. 304.
- 5) Borel, P. et Jackson, E.F. (1963). "Expériences de planification en Afrique". in : OCDE. Planification et Programmes de développement. Paris : OCDE, pp. 187-199.
- 6) Brand, G. (1963). "Allocution de bienvenue". in : OCDE. Planification et Programmes de développement. Paris : OCDE, pp. 9-20.
- 7) Caire, G. (1972). Planification. Paris : Dalloz, Pp. 86.
- 8) Centre de développement de l'OCDE. (1966). "Organisation gouvernementale et développement économique". Paris : OCDE,
- 9) Efimov, A. (sous la direction de ...). (1973). La planification scientifique en U.R.S.S. Moscou : Editions du Progrès, Pp. 244.
- 10) Faber, M. and Seers D., eds. (1972). The crisis of Planning. Vol. 1 : The Issues. London : Chatto and Windus for Sussex University Press, Pp. 221.
- 11) Frisch, R. (1976). Economic Planning Studies. Selected and introduced by F. Long. Dordrecht, Holland : Reidel, Pp XIII, 198.
- 12) Giretti, L. (1966). "Discours d'ouverture" in : OCDE. Organisation gouvernementale et développement économique, Paris, OCDE, pp. 15-17.
- 13) Green R.H. (1976). "Role of the State in the Least Developed countries" in : Meier, G.M., Leading Issues in Economic Development Countries. 3rd edition. New-York : Oxford University Press, pp. 835-843. (Adopé de : Green, R.H. (1974). "The Role of the State in the Least Developed Countries". Journal of Development Planning N°6. New-York : United Nations.

- 14) Griffin, K.B. and Enos, J.L. (1970). Planning Development. Development economics Series. London et al. à Addison-Wasly, Pp. XII, 262.
- 15) Huynh, C.T. (1979). Participation des populations au développement : Problématique, conditions de mise en oeuvre et aspects particuliers dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Paris : UNESCO, Pp. II., 32.
- 16) Johansen, L. (1977). Lectures on Macroeconomic Planning. Vol. 1 : General Aspects. Amsterdam, New-York and Oxford : North-Holland, Pp. VII. 355.
- 17) Le Guay, F. (1963). "Problèmes politiques et administratifs posés par la mise en oeuvre du plan français". in : OCDE. Planification et Programmes de développement. Paris : OCDE, pp. 25-39.
- 18) Maddison, A. (1963). "Les instituts de formation, l'OCDE et le problème du développement". in : OCDE. Planification et Programmes de développement. Paris : OCDE, pp. 21-24.
- 19) Mahhub ul Haq (1963). "Les agences de planification au Pakistan". in : OCDE. Planification et Programmes de développement. Paris : OCDE, pp. 125-139.
- 20) Millikan, M.F. (1976). "Plan Implementation". in : Meier, G.M. Leading Issues in Economic Development Countries. 3rd édition. New-York : Oxford University Press, pp. 843-846. (adopté de : Millikan, M.F., "Comments on Methods for Reporting and Evaluating Progress Under Plan Implementation. New-York : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, 67. II. B. 14, pp. 178-181).
- 21) Moodie, G.C. (1966). "Avant-propos", in : OCDE. Organisation gouvernementale et développement économique, Paris : OCDE, pp. 13-14.
- 22) Nemo, et Bathany, I. (1974). Méthodologie de la planification : L'expérience Nigérienne de planification permanente. Paris: République Française, Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères, Pp. 193.
- 23) Patankar, M. (1981). Economic Planning. Principles and Practice, 2e édition. New Delhi : Sultan Chand and Sons. Pp. 552.
- 24) Paranjape, H.K. (1963). "Problèmes politiques et administratifs posés par la mise en oeuvre du plan indien". in : OCDE : Planification et Programmes de développement. Paris : OCDE, pp. 73?124.

- 25) Sachs, I. (1977). Pour une économie politique du développement.
(traduction). Paris : Flammarion, Pp. 307.
 - 26) United Nations. (1968). Committee for Development Planning : report
on the third session (29.4 - 10.5.1968). New-York :
United Nations, Pp. 37.
 - 27) Université Libre de Bruxelles (1962). Les problèmes de la planifi-
cation. Bruxelles : Institut de Sociologie, Pp. 264.
 - 28) Vente, A. (1965). Planning Processes : The East African Case.
München : Weltform Verlag, Pp. 233.
 - 29) Vergeot, J. (1970). Les plans dans le monde : expérience et en-
seignements. Paris : Editions France-Empire, Pp. 578.
 - 30) Waterston, A. (1965). Development Planning : Lessons of Experiences.
Baltimore : The John Hopkins Press for IBRD, Pp. XIX,
706.
-



Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economique et Social

Référence bibliographique des Cahiers du CURDES

Pour citer cet article / How to cite this article

KUYOWA Pezi, Mise en œuvre des plans économiques de développement, pp. 35-49, Cahiers du CURDES n° 3, Juin 1984.

Contact CURDES : curdes.fsea@yahoo.fr